

## Arrêté fixant la liste d'aptitude aux cinq emplois des systèmes d'information et de communication

Service départemental  
d'incendie et de secours

SDIS/2018/OFS 25

La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communications ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2010 portant nomination d'un Commandant des Systèmes d'Information et de Communications (COMSIC), conseiller technique départemental en matière de transmissions ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le commandant Michaël ACHARD, titulaire de l'unité de valeur TRS 4, assure la fonction de commandant des systèmes d'information et de communication du département d'Eure-et-Loir.









**Opérateur de coordination  
opérationnelle en PC tactique (VPC)**

BARBIER JEAN-YVES	Dreux
BEAUTIER MARCEL	Dreux
BOURDON JULIEN	Dreux
CANTAT THEO	Dreux
CHEVALLEREAU JEREMY	Dreux
CLEBANT ALAIN	Dreux
COULON MICKAEL	Dreux
DUMONT THIERRY	Dreux
EL MESSAOUDI ICHAM	Dreux
FAIPEUR DIDIER	Dreux
FERREIRA CHRISTOPHE	Dreux
GAUDIN DIDIER	Dreux
GORON GILLES	Dreux
GOUHIER NICOLAS	Dreux
JORRY STEPHANE	Dreux
JOUAN ERIC	Dreux
KERNIN YOHAN	Dreux
LECLAINCHE ARNAUD	Dreux
LEMAIRE BAPTISTE	Dreux
LEUCHART DAVID	Dreux
LEVEAU DAVID	Dreux
LOUP EMMANUEL	Dreux
MAHOU HERVE	Dreux
MORICE PHILIPPE	Dreux
POITRIMOL AURELIEN	Dreux
POLSTER GREGORY	Dreux
QUERU SEBASTIEN	Dreux
SAMSON ROMAIN	Dreux
SENECHAL ANTHONY	Dreux
STEITS ARNAUD	Dreux

BOURDIN MAURICE	Nogent le Rotrou
CHARREAU FREDERIC	Nogent le Rotrou
FOUCAULT FRANCK	Nogent le Rotrou
GENET NICOLAS	Nogent le Rotrou
GUESNEUX VINCENT	Nogent le Rotrou
GUILLOIN ARNAUD	Nogent le Rotrou
GUIOT JEROME	Nogent le Rotrou
HODECENT PASCAL	Nogent le Rotrou
LELONG CYRILLE	Nogent le Rotrou
LEMIERE DAVID	Nogent le Rotrou
MAUBERT FLORENT	Nogent le Rotrou
MAUBERT SEBASTIEN	Nogent le Rotrou
MOELO NICOLAS	Nogent le Rotrou
PRAT PASCAL	Nogent le Rotrou
REMOND HUGO	Nogent le Rotrou
RENOU DAMIEN	Nogent le Rotrou
RENOUST BENOIT	Nogent le Rotrou
RICHARD FRANCK	Nogent le Rotrou
SAUTON PHILIPPE	Nogent le Rotrou
THEVENEAU YANNICK	Nogent le Rotrou
TROLLE DIDIER	Nogent le Rotrou
WOLF DOMINIQUE	Nogent le Rotrou

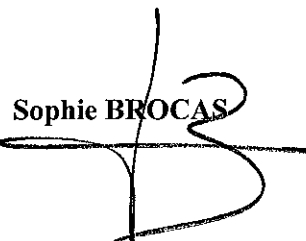
**Article 3 :**

La directrice de cabinet de la préfète et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 27 DEC. 2018

La Préfète d'Eure-et-Loir,

Sophie BROCAS



*Délais et voies de recours :*

*"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :*

*- un recours gracieux, adressé à :*

*Mme. la Préfète d'Eure-et-Loir*

*Place de la République, CS 80537 28019 Chartres Cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;*

*Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."*